
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} NOVEMBRE – 31 DÉCEMBRE 1998)

ALLEMAGNE

7-8 novembre 1998 : **CDU**. A la suite de la défaite de son parti aux dernières élections législatives (cf. *RE*, 88), l'ancien chancelier Helmut Kohl démissionne de la présidence de l'Union chrétienne-démocrate qu'il avait occupée pendant plus de vingt-cinq ans. Wolfgang Schäuble, 56 ans, paralysé depuis un attentat en 1990, lui succède avec une élection triomphale (93,4 % des voix). Völker Rühe, ancien ministre de la Défense, devient le numéro deux du parti. Angela Merkel, 44 ans, ancien ministre de l'Environnement, originaire de l'ex-RDA, est élue secrétaire générale (*Le Figaro*, 9 novembre 1998 ; *Libération*, 7-8 et 9 novembre 1998 ; *Le Monde*, 10 novembre 1998).

23 novembre 1998 : **Capitale**. Le président Roman Herzog inaugure l'ensemble de ses services désormais installés à Berlin dans un bâtiment neuf ovale (« l'œuf présidentiel ») qui a coûté 300 millions de francs. Dès 1994, le président von Weizsäcker avait fait de Berlin son premier lieu de résidence offi-

cielle, mais les locaux étaient insuffisants. Le Bundestag et la chancellerie devraient s'installer à Berlin dans neuf mois (*Le Monde*, 7 novembre 1998).

169

CHILI

25 novembre et 17 décembre 1998 : **Ancien chef de l'État, immunité**. Le 25 novembre 1998, la Chambre des Lords, juridiction suprême du Royaume-Uni, rendait une décision infirmant le jugement de la Cour divisionnaire du banc de la reine du 28 octobre précédent (cf. *RE*, 88). Par trois voix (Lord Steyn, Lord Nicholls of Birkenhead et Lord Hoffmann) contre deux (Lord Slynn of Hadley, président, et Lord Lloyd of Berwick), elle considérait, par une interprétation « innovante » de l'article 20 de la loi de 1977 sur l'immunité, que le général Augusto Pinochet, ancien chef de l'État chilien, ne bénéficiait pas de l'immunité d'État et pouvait, par conséquent, faire l'objet, éventuellement, d'une procédure d'extradition.

Au vu de cette décision, le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, partisan de la fer-

* Université de Poitiers.

meté en matière d'ordre public, autorisait, le 9 décembre, la poursuite de la procédure légale visant à extraditer le général Pinochet vers l'Espagne, estimant recevable le dossier à charge que le juge Baltasar Garzon lui avait fait parvenir le 11 novembre.

Le 17 décembre, le comité d'appel de la Chambre des Lords présidé par Lord Browne-Wilkinson cassait à l'unanimité le jugement de ses pairs, au motif de l'absence d'objectivité de la décision du 25 novembre du fait des liens établis entre l'un des juges ayant refusé l'immunité, Lord Hoffmann, et l'organisation humanitaire Amnesty International, partie prenante dans les dépositions à charge contre l'ancien chef de la junte militaire.

Depuis 1823, c'est la première fois qu'un jury de Lords (cinq hauts magistrats de la Chambre des Lords) a à apprécier un verdict des magistrats de la Chambre haute qui, en principe, agit comme ultime instance juridictionnelle.

Un nouvel examen de l'immunité revendiquée par le général Pinochet aura lieu. Si la décision du 28 octobre devait être infirmée, il y aurait sans doute, *de facto*, une condamnation à l'« exil intérieur » du général Pinochet, qui, on peut le penser, hésitera désormais à quitter son pays (*Le Figaro*, 26 novembre, 10, 16 et 18 décembre ; *Libération*, 4 au 6, 9 au 14-15, 17, 19 novembre, 25 novembre au 3 décembre, 9, 11 au 14, 16, 18, 28 et 30 décembre 1998 ; *Le Monde*, 1-2, 3, 5, 6, 10, 13, 14, 17 novembre, 19 novembre au 1^{er} décembre, 3, 9 au 16, 19 et 26 décembre 1998 ; *Courrier international*, 31 décembre 1998 ; *Les Petites Affiches*, n^{os} 135, 11 novembre, 144, 2 décembre, 149, 14 décembre, et 154, 25 décembre 1998, art. de A.-J. Bullier).

ÉTATS-UNIS

3 novembre 1998 : **Élections législatives.** En dépit de l'affaire dite « Monicagate » (cf. *RE*, 87 et 88), le président William (Bill) J. Clinton sort renforcé des élections législatives à mi-mandat (*mid-term elections*). Son parti remporte plusieurs postes clés et gagne 5 sièges à la Chambre des représentants ; il conquiert également, avec Gray Davis, le poste de gouverneur de la Californie, occupé depuis seize ans par les républicains. Néanmoins, les républicains conservent la majorité dans les deux chambres. La participation n'a été que de 38 %, comme en 1994.

Désormais, le rapport de forces s'établit ainsi : 223 républicains (- 5), 211 démocrates (+5) et 1 indépendant (=) à la Chambre des représentants ; 55 républicains (=) et 45 démocrates (=) au Sénat ; 31 gouverneurs républicains (- 1), 17 démocrates (=) et 2 indépendants (+ 1).

Il faut remonter à 1934 pour voir le parti du président gagner des sièges à la Chambre des représentants lors d'un scrutin intermédiaire.

Le recul des républicains est un échec de la stratégie conservatrice du parti et contraint Newton (Newt) Lewis Gingrich, très impopulaire, à renoncer au poste de Speaker (président) de la Chambre des représentants et à abandonner son siège de représentant de Géorgie qu'il occupait depuis vingt ans. C'est Bob Livingstone, représentant de Louisiane, qui aurait dû lui succéder. Mais, rattrapé lui aussi par une « affaire sentimentale », il doit renoncer le 19 décembre, au moment où la Chambre se prononce dans la procédure d'*impeachment* (cf. *infra*).

Le soutien des électeurs à un courant républicain modéré apparaît avec le

succès des deux fils de l'ancien président George Bush. Ceux-ci sont réélus ou élus dans deux des plus importants États du Sud. George Walter, 52 ans, fils aîné, est réélu gouverneur du Texas avec 69 % des suffrages tandis que son frère John Ellis (Jeb), 45 ans, devient gouverneur de Floride avec 55 %. C'est la troisième génération Bush en politique depuis leur grand-père Prescott, sénateur du Connecticut dans les années 1950 (*Le Figaro*, 4 et 5 novembre 1998 ; *Libération*, 2 au 6, 9 et 10 novembre 1998 ; *Le Monde*, 3 au 6, 8-9 et 22 au 24 novembre 1998 ; www.klipsan.com).

3 novembre 1998 : **Référendums locaux.** Parallèlement aux élections parlementaires, quelque 70 référendums locaux se sont déroulés dans les divers États fédérés. Ils portaient sur les sujets les plus divers.

C'est ainsi qu'en Californie une majorité de 58,3 % de votants a décidé, malgré l'hostilité de l'industrie du jeu de Las Vegas et du gouverneur sortant, de légaliser certaines machines à sous dans les casinos indiens. L'usage de la marijuana pour les patients souffrant de maladies comme le cancer ou le sida a été approuvé dans quatre États (Colorado, Nevada, Arizona et Washington). La légalisation de l'euthanasie médicalement assistée a été rejetée par 70 % des électeurs du Michigan. S'inscrivant dans un courant actuel, l'État de Washington a approuvé l'interdiction de toute *affirmative action* (discrimination positive) en faveur des minorités dans les emplois publics et à l'école. Les Californiens ont interdit l'abattage des chevaux, et donc la consommation de leur viande. Les électeurs du Missouri et de l'Arizona ont interdit les combats de coqs... (*Le Monde*, 6 novembre 1998.)

Novembre-décembre : **Impeachment.** L'affaire dite du « Monicagate » suit son chemin malgré un accord intervenu entre les avocats du président Clinton et Paula Jones, allouant à cette dernière une somme de 850 000 dollars.

Le 19 décembre, la Chambre des représentants décide la mise en accusation du président Clinton dans une procédure d'*impeachment* pouvant conduire à la destitution du chef de l'État. Deux motifs d'inculpation sont retenus : parjure (faux témoignage sous serment dans l'affaire Monica Lewinsky) adopté par 228 voix (dont 5 démocrates) contre 206 (dont 5 républicains et 1 indépendant) ; entrave à la justice (adopté par 221 voix contre 212).

Les deux autres motifs d'inculpation proposés par la commission judiciaire, les 11 et 12 décembre, ont été rejetés : faux témoignage sous serment dans l'affaire Paula Jones (229 contre 205) et abus de pouvoir (285 contre 148).

Le procès devrait commencer le 6 janvier 1999. Les sénateurs, sous l'autorité du Chief Justice (président) de la Cour suprême, William Rehnquist, 74 ans, joueront le rôle à la fois de juges et jurés. Chacun prêtera serment de « rendre impartialement la justice en accord avec la Constitution et les lois ».

Il s'agit du quatorzième procès en destitution au Sénat. Outre le président Andrew Johnson il y a cent trente ans (le dix-septième président avait échappé à la destitution à une voix près), le Sénat américain a jugé un sénateur, un secrétaire à la Guerre et des juges fédéraux. Ces procès se sont soldés par sept verdicts de culpabilité. Le dernier cas remonte à 1989, à l'encontre d'un juge du Mississippi... nommé Nixon. Accusé de parjure, il avait été déchu de son poste.

Rappelons que le président Richard

M. Nixon, compromis dans le scandale du Watergate, n'a jamais été jugé, ayant démissionné après que la commission judiciaire de la Chambre eut recommandé son inculpation (*Le Figaro*, 19 et 20 décembre 1998 ; *Libération*, 10, 14-15, 16, 20, 21-22 novembre, 9, 11, 12, 14, 18 au 21 et 23 décembre 1998 ; *Le Monde*, 15-16, 21, 22-23 novembre, 6-7, 10, 13-14 au 23, 26, 29 et 31 décembre 1998 ; *Courrier international*, 10 et 23 décembre 1998 ; *Time Magazine*, 22 février 1999).

172 GRANDE-BRETAGNE

9 novembre 1998 : **Droits de l'homme.** La reine promulgue, le 9 novembre 1998, le *Human Rights Bill* qui, selon le ministre de l'Intérieur Jack Straw, est « la déclaration des droits de l'homme la plus significative au Royaume-Uni depuis le *Bill of Rights* de 1689 ». La Convention européenne des droits de l'homme pourra enfin être directement applicable. Les tribunaux devront interpréter toute loi d'une façon compatible avec la Convention. Il sera illégal pour les pouvoirs publics d'agir d'une façon incompatible avec elle. Lorsqu'un projet de loi sera déposé, les ministres compétents devront faire une déclaration sur la compatibilité du projet avec la Convention (*Survey of Current Affairs*, novembre 1998).

24 novembre 1998 : **Chambre des Lords.** Lors de l'ouverture solennelle du Parlement, la reine, dans le discours du trône qui représente le programme gouvernemental, annonce une réforme de la Chambre des Lords. Depuis son arrivée au pouvoir, les relations entre Tony Blair et la Chambre haute ont été particuliè-

rement mauvaises. Elles se sont aggravées, le 18 novembre, avec le refus des Lords, pour la cinquième fois, par 212 voix contre 183, d'accepter la modification du mode de scrutin pour les élections européennes. Le Premier ministre veut mettre en place la représentation proportionnelle avec listes bloquées, tandis que les Lords veulent au moins des listes ouvertes. C'est le plus grave échec d'un *Government Bill* depuis la défaite des Tories sur l'ouverture des commerces le dimanche, en 1986.

Tony Blair souhaite abolir le droit de vote des pairs héréditaires. Cela contraint le leader conservateur de la Chambre des Lords, le vicomte Cranborne qui avait tenté un arrangement, à démissionner.

Et pourtant, la Chambre des Lords a fait preuve d'ouverture en acceptant, le 16 novembre, par 145 voix « satisfaites » contre 115 « non satisfaites », que le Lord chancelier, actuellement Lord Irvine of Lairg, qui préside la Chambre, ne soit plus obligé de porter la culotte, les bas blancs, la chemise à dentelle et jabot, et la perruque pour présider, ne conservant ce costume que pour les grandes cérémonies. En outre, il a été dispensé de descendre à reculons les marches du trône lors de l'ouverture du Parlement, ce qui était une opération périlleuse compte tenu de son habit... (*Libération*, 24 et 25 novembre, 4 décembre 1998 ; *Le Monde*, 19, 20 novembre 1998 ; *Survey of Current Affairs*, décembre 1998.)

ISRAËL

21 décembre 1998 : **Élections législatives anticipées.** Lâché par la coalition qui le soutenait depuis son élection, le 29 mai 1996 (cf. *RE*, 79), le chef de la

droite israélienne, Benyamin Netanyahou, doit accepter de remettre son mandat en jeu deux ans avant son terme. La Knesset (Parlement) vote, en effet, le 21 décembre, à une large majorité (81 voix sur 120), son autodissolution et l'organisation d'un nouveau scrutin.

Son camp reproche à Benyamin Netanyahou d'avoir signé les accords de Wye Plantation portant sur un nouveau statut des territoires palestiniens, la gauche d'avoir bloqué l'application desdits accords.

Le double scrutin – élections législatives et élection au suffrage universel direct du Premier ministre – doit normalement se dérouler le 27 avril 1999. Ce caractère paradoxal du nouveau système électoral israélien ne permet pas aisément de dégager une majorité gouvernementale. Traditionnellement, le chef du parti arrivé en tête aux élections législatives était désigné par le président pour former le gouvernement. Depuis la réforme de 1996, le Premier ministre est élu au suffrage universel direct, au scrutin uninominal à deux tours. La Knesset, désignée simultanément, est, quant à elle, élue à la proportionnelle intégrale sur des listes nationales. Le seuil d'entrée au Parlement est fixé à 1,5 % des suffrages exprimés. Aussi, un électeur peut voter pour un candidat à la fonction de Premier ministre et pour un autre parti à la députation. C'est ainsi qu'en 1996 le chef du Likoud l'a emporté de 30 000 voix sur Shimon Peres, travailliste, mais le parti de Benyamin Netanyahou n'a obtenu que 22 sièges sur 120, d'où la nécessité de constituer une fragile coalition nationale-religieuse qui ne l'a soutenu que pendant trente mois. C'est aussi ce qui explique que la Knesset a décidé, par 62 voix, de revenir à l'ancien mode de désignation. Mais cela ne s'appliquera

que dans quatre ans (*Le Figaro*, 22 et 23 décembre 1998 ; *Libération*, 22 au 24 décembre 1998 ; *Le Monde*, 18, 22, 23, 26, 29 au 31 décembre 1998).

UNION EUROPÉENNE

3 décembre 1998 : **Parlementaires.** Le Parlement européen adopte, par 327 voix contre 120 et 43 abstentions, les prémices d'un statut du parlementaire européen. Sont instaurées une indemnité unique (5 677,22 ECU par mois soit 37 470 francs), en lieu et place d'indemnités variables selon la nationalité, ainsi que de nouvelles règles plus strictes pour le remboursement des seuls frais réels. Ces dispositions doivent encore être soumises à l'approbation du Conseil des ministres (*Le Figaro*, 4 décembre 1998).

17 décembre 1998 : **Commission et Parlement.** Le Parlement européen refuse de voter la décharge de la Commission pour le budget 1996 par 270 voix contre 225 et 23 abstentions, en signe de protestation contre sa gestion d'une demi-douzaine de dossiers de fraudes et d'irrégularités (gestion de l'aide humanitaire, financement des études sur la sécurité nucléaire dans l'ex-bloc communiste, attribution discutable de postes par la Commission). Ce vote n'a d'autre conséquence que de renvoyer le dossier du budget en commission parlementaire.

Par ailleurs, deux motions de censure ont été déposées, qui seront débattues à la mi-janvier (*Le Figaro*, 18 décembre 1998 ; *Libération*, 18 décembre 1998 ; *Le Monde*, 19 décembre 1998).

22 décembre 1998 : **Traité d'Amsterdam.** La Première Chambre néerlandaise (Chambre haute) autorise la ratifi-

cation du traité d'Amsterdam. La Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce et le Portugal doivent encore ratifier le

traité pour qu'il entre en vigueur (*Le Figaro*, 23 décembre 1998 ; *Libération*, 23 décembre 1998).